

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000

ADMINISTRATION : 2 Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



AU MANS, la 6^e Exposition d'Aviculture de la Sarthe se tiendra du 12 au 15 Mars.

A FOUGERES aura lieu, le samedi 28 mars, le 2^e grand Concours-Foire de la race bovine Normande, réservé aux cultivateurs d'Ille-et-Vilaine.

LE PORT DE LORIENT vient, par décret, d'être ouvert à l'importation et à l'exportation des animaux des espèces chevalines, asinées, bovines, ovines, caprines et porcines, ainsi qu'à l'importation des viandes admissibles après vérification de leur état sanitaire.

EN ANGLETERRE, la Chambre des Communes vient d'autoriser la création de bureaux agricoles, pour organiser l'élevage des produits du sol. Par suite du manque de coordination, on paye plus de 2 livres 1/2 pour amener un bœuf du pâturage à la boucherie. La réforme projetée permettrait aux fermiers anglais d'accroître leur production annuelle de 100 millions de livres.

TRANSPORTS : Les chemins de fer ont décidé de réduire les prix de transport de 8 % pour toutes catégories d'engrais et 5 % pour ceux à base de chaux... mais c'est en Allemagne et non chez nous.

CONSEILS PRATIQUES

Pour rendre les murs imperméables à l'humidité. — Faites fondre au bain-marie de la paraffine dans de l'huile de goudron de houille (environ deux parties d'huile pour une de paraffine).

Enduire les murs de ce mélange qui empêchera l'humidité d'y pénétrer.

La paille des chaises se savonne très bien mais elle doit être bien rincée à l'eau claire dans laquelle on aura mis une forte poignée de sel, puis l'essuyer vigoureusement et laisser les chaises dans un courant d'air.

Le jaunissement de la paille ainsi traitée sera retardé.

L'Embouteillage

Il ne s'agit pas de la mise en bouteille du Muscadet, thème joyeux, il s'agit de la crise économique. Nous sommes embouteillés. Mauvaise affaire.

Derrière ses barrières douanières, l'Agriculture a artificiellement la possibilité de vivre, c'était la première chose à assurer. La seconde est de lutter contre la cherté de la vie, en général. Le consommateur, agriculteur ou autre est essouffé, il se restreint et vit dans la plus stricte économie. Cet état a amené l'actuel marasme des affaires, et le chômage est apparu.

Le grand public crie à la surproduction. Sur le marché international, oui, peut-être. Sur le marché français, quasi fermé, non. A notre avis, il y a une crise de sous-consommation. La capacité d'achat du Français est dépassée. Le cultivateur lui-même qui vend ses produits au coefficient 5, achète ce dont il a besoin au coefficient 7. L'exode rural s'accroît.

C'est que chaque jour s'affirme plus grande la différence entre les prix de gros et les prix de détail. Au gros, l'indice est tombé en 2 ans de 654 à 494 ; au détail, il est passé de 588 à 649.

Pour quelles raisons ? Les intermédiaires trop multipliés prélèvent-ils donc encore au passage des bénéfices exagérés ? C'est ce dont les accusent l'opinion publique. Certains d'entre-eux ont fait de telles raffles depuis la guerre, et réalisé des bénéfices si anormaux qu'une semblable notoriété est justifiée. Elle frappe malheureusement les bons (il y en a), comme les mauvais.

Depuis 2 ans, le jeu de la concurrence a repris son rôle, les bénéfices spéculatifs sont devenus moindres et présentent l'action des intermédiaires, qui est encore certaine, n'est plus, à notre avis, l'élément décisif de la différence vertigineuse qui existe entre les prix de gros et ceux de détail.

Il faut trouver les autres causes de ce décalage.

Les Economistes font entrer en ligne l'accroissement formidable de la circulation monétaire, dont les premiers effets porteraient sur le détail avant le gros. Ils ont raison.

Plus la monnaie est abondante, plus il faut en donner pour acheter. L'argent ne vaut plus le sou, dit-on au village. « Pour celui qui en a »,

ajoute Maître Jeannot malicieusement.

La circulation en monnaie parfaitement gagée est passée de 55 à 78 milliards, son abondance est un élément dont il faut tenir compte. Le mal se réparera du reste peu à peu et de lui-même, si l'on est sage.

Puisque les intermédiaires, et l'abondance de la monnaie n'ont qu'une action limitée pour l'explication du problème qui nous préoccupe, quel est le grand coupable ?

C'est LA FISCALITÉ, conséquence des dépenses exagérées de l'Etat, et de l'application de ses accablantes lois sociales.

Entre le producteur et le consommateur, s'intercalent mécaniquement toutes les folles de notre époque de surcraie démagogique. Par ce seul fait, la valeur d'un objet quel qu'il soit, est augmentée de 50 %. Impôts directs et indirects, pensions en cours ou en préparation, fonctionnaires utiles ou inutiles, contents ou pas, loi de 8 heures, assurances sociales, luxe des travaux qui ne rapportent rien et dont, en une époque troublée, nous pourrions nous passer, voilà ce que nous payons.

On veut qu'en travaillant moins, tout le monde vive dans l'abondance et bénéficie d'une vieillesse exempte de soucis. Le moindre effort conduit directement les peuples à la misère.

L'activité et l'économie sont seules créatrices de mieux-être pour toutes les classes de la Société. Il faut être intolérant par le baccin du marxisme pour penser autre chose.

Et voici qu'en ce moment, le Ministère est saisi d'un projet d'augmentation de 24 % du prix des billets de chemin de fer et de 10 % de celui des transports. Après l'application de la loi sur les Assurances sociales, au bord du précipice, quelle trouvaille ! Il faut décorer l'inventeur. Pardon, c'est inutile, il doit l'être depuis longtemps, cet enfant là.

Beaucoup plus logique, serait de comprimer les dépenses, de réduire le nombre des trains, d'appliquer la loi de 8 heures en ne confondant pas, présence et heures de travail, etc...

Bassurser l'épargne, faire des économies, c'est à cela qu'il faudra arriver partout, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas.

C'est l'ensemble de la collectivité des payants qui, finalement, supporte toutes les fautes et tous les luxes inutiles. Aujourd'hui l'économique domine la politique.

Pauvre Français moyen, éternel contribuable, entendra-t-on les gémissements ?

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs

Oh... doux pays !

En Russie Soviétique, on fusille en série, sans même être traduit devant un tribunal révolutionnaire et sans que les accusés puissent exposer leur défense. La liberté et la vie de chacun dépendent d'une décision prise en comité secret ; il n'y a ni interrogatoire, ni débats, ni lecture du verdict, ni appel. C'est l'assassinat pur et simple !

Dans l'Eglise orthodoxe du Saint-Sauveur, à New-York, une chapelle est consacrée à la Russie martyre ; sur les murs de ce sanctuaire, des inscriptions gravées dénoncent les victimes du bolchevisme, d'après les données soviétiques elles-mêmes : la famille impériale, 31 évêques, 1.560 prêtres, 34.585 instituteurs, magistrats et médecins, 16.367 étudiants et professeurs, 79.900 fonctionnaires, 65.890 nobles, 56.340 officiers, 196.000 ouvriers, 268.000 soldats et matelots, 890.000 paysans.

Seuls cinquante mille commissaires soviétiques profitent de cette terreur et s'enrichissent du sang et de la misère du peuple Russe.

Vivons nous réellement au XX^e siècle ?

Un Brin de Causette...



Après le mardi gras et les repas de boudins, v'la le moment des p'tites déclarations au Contrôleur... c'est moins rigolo !

Surtout, les amis, n'oubliez point de lui envoyer vos feuilles et cherchez point à tracter avec ce gars.

Un tard, vous pourrez passer chez le père Septeur ; y vous soulagera du trop plein de vos économies — c'est un drainage comme un autre et le tuyau y se bouche point !

Mais, qu'on me dit, les impôts ça rugissent tous les ans, les directes, pi les indirectes, impôts sur le tabac, les allumettes ; droits sur le pinard, le cidre, les alcools ; taxes sur les spectacles et concerts ; surtaxes sur les transports de chemins-fer ; centimes additionnels, impôts sur tout, pis sur rien ; ça m'a tout fait soustractionnelle toutes ces additions là.

Où c'est y donc qui passe cet argent des pauvres contribuables ?

— C'est un secret de polichinelle, pardi... ça sert à faire marcher le bateau !

— Le bateau ?

— Dame, c'est là où nous en sommes. Y a tout un régime à bord, depuis le commandant jusqu'aux quartiers-maîtres, foyots et aux matelots d'entre pont. Seulement c'est pu comme sur un cuirassier, ni un transat ; c'est un cuirassier de personnel et y a pu de 600 capitaines à commander là dedans. Tout ça c'est des fonctionnaires qui coûtent cher à la Caisse...

encore quand y gênent point la manœuvre. Dame c'est par là que filent nos impôts !

J'isais l'autre jour qu'en Allemagne y avait un fonctionnaire par 76 habitants ; en Italie, un par 57 habitants ; en France, on est bé gardé, on en a un par 20 têtes et j'aurais bien avec les assurances sociales, y en a encore davantage.

Tout le monde sait — ou putôt — ne sait point — que la majorité de ces braves gars sont pas écarasés par la besogne, qu'y en a qui ne s'en font pas une miette, qu'ils ont le temps à la retourne, comme on dit, en attendant leur p'tite retraite. D'après le Journal Officiel, au Ministère de l'Intérieur, les directeurs touchent suivant leur classe (j'allais dire leur boulot) de 80 à 100 billets de mille francs ; les chefs de bureau de 37 à 48.000, les sous chefs de 26 à 36.000 ; les agents de 13 à 26.000 ; les rédacteurs de 20 à 26.000 ; les commis de 1^{re} classe 16.100, les 3^e classe 13.300 ; les expéditionnaires 12 à 14.000 ; les dactylo y en a 7 classes de 8.500 à 14.000, sans compter les chefs du service intérieur, les hommes des bibliothèques qui se font de 26 à 36.000 francs. J'aurais bien des bouquins à ce compte là !

Et vous savez combien y a comme ça de ministères ? — autant que de ministères — des gendarmeries, des préfetures, des grandes mairies, des P. T. T., des services d'Assurances Sociales, des douanes, des manufactures, des chemins de fer, des... y en a là dedans pu de 2 millions d'embrigadés, pour 40 millions de Français. Encore parmi les gros bonnets, y en a qui remplissent deux fonctions et qui touchent à deux guichets.

Tout à l'heure, père Jeannot vous disait que tout ce monde suçait nos économies, mais le pu terrible, c'est qu'avec ces appâts sucrés, y drainent jusqu'à nos bons gars de la campagne.

MAITRE JEANNOT.

Tout bon agriculteur doit lire :

« LA MONOGRAPHIE DE LA FERME EXPERIMENTALE D'AVRILLE (Maine-et-Loire) », par P. Lavallée, ingénieur agronome.

En vente au Syndicat ; 5 francs.

Nantes, 3-6 Avril 1931

V^e Exposition Internationale d'AVICULTURE 5.900 FRANCS DE PRIX

Les engagements pour la V^e Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes commencent déjà à affluer, et tout laisse prévoir un nouveau succès pour la Société Avicole de l'Ouest.

Cette année, l'Exposition de Nantes aura lieu sur le magnifique terrain du Parc des Sports, en plein centre de la Foire Commerciale, terrain occupant un hectare de superficie. Cette nouvelle disposition a permis l'organisation de stands d'élevage dans lesquels les éleveurs pourront exposer leurs produits, ou nourriture ou matériel.

Ils trouveront un local couvert sur 2 m. de profondeur, au prix de 20 francs le m², et non 40 francs, comme il est dit au règlement. 5 fr. non couvert.

Dans le but d'encourager les petits élevages au même titre que les élevages industriels, la Société Avicole de l'Ouest a multiplié cette année le nombre de ses prix et en a augmenté considérablement le montant. Les prix de classe, eux-mêmes, ont été majorés. Enfin on a créé :

9 grands prix d'élevage dotés chacun d'une plaquette et d'une prime de 50 francs ; 27 prix d'honneur décernés par le Jury, dotés d'une plaquette et d'un prix de 50 francs pour les parquets et de 25 francs pour les individus.

Des prix d'excellence dotés d'une plaquette et d'une prime de 20 fr. ; 3 prix d'ensemble, 50 fr., 25 fr., 15 fr.

Enfin de nombreux prix spéciaux en argent, dont le montant s'élève à plus de 2.000 francs.

De nombreuses médailles et objets d'art, voilà de quoi encourager les hésitants et satisfaire les plus difficiles.

L'élevage Ar-Vro-Goz s'est inscrit depuis longtemps avec sa collection unique, la plus belle de France d'animaux à fourrure, ses ragondins, ses skunks, ses moutons, etc... L'élevage Ar-Vro-Goz fera à Nantes la plus éclatante manifestation du genre qui n'ait jamais été faite en France.

L'exposition des oiseaux de cage et de volière aura, cette année, une importance capitale, un matériel approprié étant assuré et un local clos mis à la disposition des organisateurs.

La classe des pigeons voyageurs est dotée de nombreux prix spéciaux en argent et médailles, objets d'art, etc...

Voici les dates des opérations de cette importante Exposition :

Jeu 2 Avril 1931 : Réception des animaux.

Vendredi 3 Avril : Opérations du Jury. — Exposition générale.

Samedi 4 Avril : Exposition générale.

Dimanche 5 Avril et Lundi 6 Avril : Exposition générale. — Ouverture exposition oiseaux de volière.

Notons, pour terminer, que l'Exposition d'Aviculture de Nantes s'est classée 3^e de France en 1930, immédiatement après Lille et Paris avec 1.500 animaux, et qu'elle est organisée au centre de la Foire Commerciale de l'Ouest, qui reçoit en moyenne 75.000 visiteurs par jour.

Egalement, le vendredi 3 avril, à 10 heures, M. le docteur A. Darron, membre correspondant national de l'Académie Vétérinaire de France, fera une conférence sur les vitamines dans l'alimentation des volailles.

Le samedi 4 avril, à 10 heures, M. P. Waroquier, rédacteur en chef de l'« Aviculteur Français », fera aussi une conférence sur l'avenir du Rex et du Castorex.

Rappelons que la clôture des engagements est fixée au 5 mars 1931. Renseignements, programmes et adhésions à M. Robin, commissaire général, 47, rue du Marchix, à Nantes.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de la LOIRE-INFÉRIEURE

Concours départemental d'Animaux reproducteurs

Organisé par la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure
à NANTES, les Samedi 11 et Dimanche 12 Avril 1931,
au CHAMP-DE-MARS, dans l'enceinte de la Foire Commerciale

Sous le patronage :

Agricole Mutuel de la Loire-Inférieure ; de la Ville de Nantes ; De l'Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure ; De la Foire Commerciale de Nantes ; De la Caisse Régionale de Crédit

Du Conseil général de la Loire-Inférieure ; de la Ville de Nantes ; De l'Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure ; De la Foire Commerciale de Nantes ; De la Caisse Régionale de Crédit

ORDRE DES OPERATIONS (Heure légale)

Samedi 11 Avril : Tous les animaux devront être installés à 9 heures au plus tard. Ils pourront être amenés à partir du vendredi à 15 heures. — 9 h. 30 : classement des animaux par les jurys. — Après-midi : Exposition Générale.

Dimanche 12 Avril : Exposition Générale. L'enlèvement des animaux sera permis le dimanche 12 avril à partir de 18 h. 30, mais les exposants auront la liberté d'occuper leurs stalles la nuit et le lendemain.

35.000 francs de prix, plaques, médailles et objets d'art. Une Médaille de Vermeil, 2 Médailles d'Argent, 2 Médailles de Bronze, offertes par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

PROGRAMME

Article premier. — Le Concours annuel de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure aura lieu à Nantes, les 11 et 12 avril 1931, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, suivant les horaires ci-dessus. Il est ouvert exclusivement aux Agriculteurs du Département.

Art. 2. — Pour chacune des RACES BOVINES : MAINE-ANJOU, NORMANDE, les prix à décerner sont ainsi répartis :

MALES. — 1^{re} section, taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 120 fr.

2^e section, taureaux n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement : 1^{er} prix, 400 fr. ; 2^e prix, 350 fr. ; 3^e prix, 300 fr. ; 4^e prix, 250 fr. ; 5^e prix, 200 fr. ; 6^e prix, 150 fr.

PRIX SUPPLEMENTAIRES. — Des prix supplémentaires pourront être accordés aux animaux méritants qui n'auraient pas pu être récompensés par l'un des prix prévus au programme ci-dessus.

PRIX D'ENSEMBLE. — Réservés aux meilleurs lots d'ensemble comprenant un mâle et trois femelles de même race et de même étable : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 120 fr.

PRIX SPECIAUX OFFERTS PAR LES SYNDICATS D'ELEVAGE. — Race Maine-Anjou : Prix de Cham-

AU SALON DE LA MACHINE AGRICOLE



Un coin de pompes avec moteurs ou éoliennes

AU SALON DE LA MACHINE AGRICOLE



Les silos d'acier et les carcasses de hangars

pionnat, 150 fr. au plus beau mâle; 100 fr. à la plus belle femelle. — Prix d'Ensemble (en supplément des prix d'ensemble prévus ci-dessus) : 1er prix, 100 fr.; 2e prix, 75 fr.; 3e prix, 50 fr.; 4e prix, 25 fr.

Race Nantaise : Prix de Championnat : 150 fr., et 1 objet d'art au plus beau mâle; 100 fr. et 1 objet d'art à la plus belle femelle. — Prix de Juigné : 500 fr. (qui peuvent être partagés) pour le ou les éleveurs faisant partie du Syndicat, ayant présenté au concours les meilleurs reproducteurs, mâles et femelles, inscrits au Herd-Book Nantais.

Race Normande : Prix de Championnat : 150 fr. et 1 objet d'art au plus beau mâle; 100 fr. et 1 objet d'art à la plus belle femelle; 250 fr. partagés entre les suivants.

Art. 3. — Les taureaux devront être rigoureusement munis de mouchettes ou d'anneau nasal, sous peine d'exclusion du Concours.

Art. 4. — Nul exposant ne peut obtenir plusieurs prix dans la même section.

Art. 5. — La Commission aura la faculté de reporter d'une section sur l'autre les prix qui n'auraient pas été mérités ou attribués, et même d'employer les fonds ainsi disponibles à majorer les prix attribués à des animaux jugés absolument remarquables et à créer des prix supplémentaires.

Au cas où la totalité des prix affectés à une race insuffisamment représentée ne serait pas attribuée, les fonds ainsi disponibles pourraient être reportés sur les autres races.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Art. 6. — Les animaux que leurs propriétaires auraient placés dans une section dans laquelle ils ne doivent pas concourir seront remis dans la section à laquelle le Jury estimera qu'ils devront appartenir.

Art. 7. — Tous les animaux admis à concourir recevront un numéro d'ordre.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

TRANSPORT. — 1° Retour gratuit : Les Compagnies de chemins de fer de l'Etat et du P. O. accordent une déduction de 50 % sur le transport des animaux exposés au Concours, à la condition que les expéditeurs fassent la demande de cette bonification en faisant leur déclaration d'expédition et qu'ils paient le tarif entier à l'aller; le retour leur est accordé gratuitement. Pour obtenir cette gratuité, faire timbrer la feuille d'expédition au Commissariat du Concours.

2° Indemnité de distance : Afin d'encourager les éleveurs éloignés de Nantes, la Société d'Agriculture a décidé de participer aux frais de transport de leurs animaux :

Tout parcours inférieur à 35 kilomètres sera entièrement à la charge de l'exposant.

Pour les parcours supérieurs, l'exposant ne gardera à sa charge que le prix afférent à 35 kilomètres. Les frais entraînés par l'exécution de distance seront remboursés à l'éleveur par la Société d'Agriculture sur présentation au Commissariat du Concours de sa feuille d'expédition.

OCTROI. — Les exposants recevront une « Carte d'exposant » qu'ils devront montrer au bureau de l'octroi à leur entrée à Nantes.

Les cartes d'exposants sont rigoureusement personnelles.

NOURRITURE ET LITIÈRE DES ANIMAUX. — La nourriture incombe aux exposants qui trouveront à acheter dans l'enceinte du Concours : fourrages, paille et aliments divers.

Il sera fourni gratuitement pour la litière une botte de paille par animal exposé.

AVIS. — Pour obtenir tous autres renseignements et programmes, s'adresser à M. le Secrétaire Général de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, auquel les demandes d'admission devront parvenir avant le 15 Mars, dernier délai. Toute demande postérieure à cette date sera déclarée non avenue.

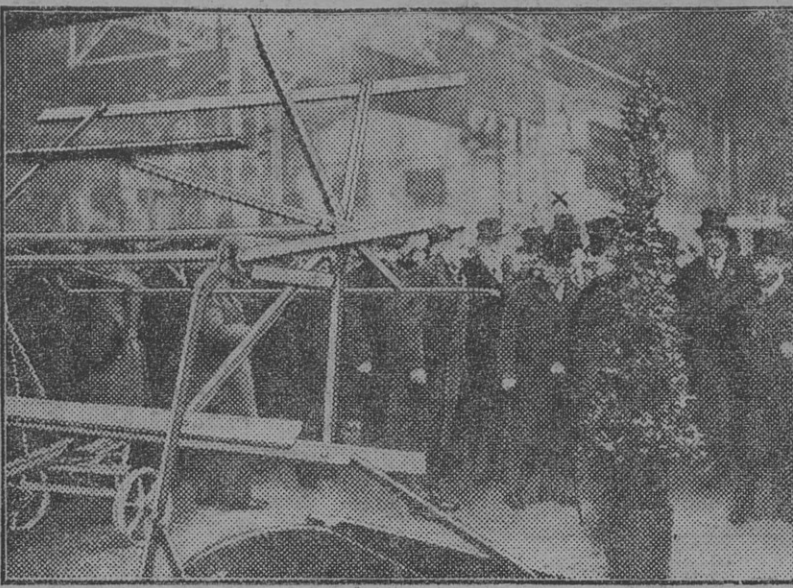
Le Président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure,
C. de la GOURNERIE.

Le Commissaire du Concours,
Raymond LEFEUVRE,
Ingénieur agronome.

Le Secrétaire-Général,
Raoul MERLANT,
Ingénieur horticulteur.



X^e Salon de la Machine Agricole



Le Président de la République (S) et le Ministre de l'Agriculture (T) visitant MM. Amoureaux, après s'être vivement intéressés à leur nouvelle Liéuse, type E, modèle 1931, « tout acier », à graissage automatique sous pression qui fait le plus grand honneur à l'industrie nationale et surclasse nettement les meilleures liéuses étrangères.



Étude comparée de la Taille trigemme et de la Taille lorette

La taille trigemme de Courtois est d'une très grande simplicité, de plus elle a fait ses preuves et combinée avec les pincements d'été, ne l'oublions pas, a donné de très bons résultats dans nos jardins; en quelques mots, rappelons à nos lecteurs ces deux opérations et leurs règles fondamentales. Elle est, dit Bellair, « le terme moyen entre une taille parfaite et une taille moins bonne ». Cependant, ajoute le professeur Bellair, une bonne pratique apprendra à l'arboriculteur les modifications nécessaires à lui faire subir, en ce qui concerne certaines variétés. Nous voici devant un poirier, nous en voyons les coursonnes, voilà les principaux cas qui se présentent à nous.

Les trois organes principaux en vue sont : l'œil, le bouton mixte, le bouton parfait ou à fruit. Nous trouvons parfois la coursonne uniguimée, qui porte un bouton rond à fleur, la bigemme qui en porte deux. Les autres coursonnes présenteront un des types suivants au nombre de 4, à la taille.

La coursonne trigemme à 3 boutons et un œil.

La coursonne trigemme à 1 bouton et 2 yeux.

La coursonne trigemme à 3 yeux à bois.

En ce qui concerne cette dernière coursonne, le pincement d'été sera indispensable, on l'oublie trop pour l'aider à se mettre à fruit.

Elle se comportera à la pousse en général selon 3 cas qui demanderont chacun le traitement d'été approprié.

1° L'œil terminal qui normalement doit s'allonger en bouton à bois se transforme en bouton; les deux autres de même, dans ce cas il n'y a rien à faire, la nature ayant opéré seule.

2° L'œil terminal, ce qui est normal, pousse à bois, on le pince entre 0,10 et 0,30 et plus, en tenant compte de la vigueur du sujet; si l'œil pince trop court, les deux yeux inférieurs s'emporteront, trop longs ils ne grossiront pas. D'après Bellair, ce qui est logique, on doit calculer la longueur du tire-seve d'après la vigueur de chaque coursonne.

3° cas. Si les deux yeux inférieurs poussent aussi à bois, on les rend sur le chemin de la fructification par un pincement très court sur les folioles; alors des boutons mixtes anticipés apparaîtront. L'insiste sur ce point car c'est là tout le pivot de la taille Lorette ou taille en vert courte d'été, qui donne ce résultat. Je ne pourrai aujourd'hui m'étendre sur toutes les opérations d'été, cela sera repris plus tard, en saison; je rappelle que le pincement d'été du rameau à bois dans la taille à lien au-dessus de 3, 4, 5 ou 6 feuilles, selon les cas. Ceci pour marquer la différence avec la taille Lorette dont je vais expliquer à présent les principes.

M. Lorette, professeur d'Horticulture à l'Ecole d'Agriculture de Wagonville, près Douai (Nord), qui est un chercheur qui ne se contente pas de suivre les sentiers battus, a eu le rare mérite d'oser publier ses résultats avec sa taille nouvelle, et de faire éditer son livre chez l'ingénieur agricole Truffaut, chef des grands Etablissements Horticoles de Versailles, ce qui souleva des polémiques parfois très vives dans le monde des fidèles de la taille classique. Un véritable pèlerinage eut lieu au siège de ses cultures, de grands arboriculteurs se dérangèrent, de même que de grands pépiniéristes, et l'on fut obligé de convenir que les

résultats étaient extraordinaires. Je n'entrerais pas aujourd'hui dans le détail des formes : un seul point à fixer, M. Lorette augmente sensiblement, avec raison, les distances entre les branches charpentières. Son cri est : de l'air, de la lumière, sans quoi pas de bonne fructification; ses formes favorites sont les fuseaux, les U doubles, les vases, les pyramides aîlées, formes pratiques, vite établies où le fruit peut lutter contre le vent. Il suffit de voir en campagne nos malheureuses quenouilles ayant subi une taille d'hiver rapide et aucun pincement d'été, garnies de longs rameaux à bois pour voir quelle confusion, quel fouillis de feuilles règne autour des charpentières, empêchant air et lumière de pénétrer au cœur de l'arbre. Selon M. Lorette, le pincement classique transforme la plupart du temps, surtout avec des arbres vigoureux, les yeux en bourgeons; avec sa méthode, tout rameau à bois ayant atteint en juin la grosseur d'un crayon ordinaire (et il insiste bien sur ce point) sera taillé en vert au-dessus de la coursonne de feuilles de la base et non sur un seul œil, comme il a été dit; les tailles sont donc graduées et raisonnées, ce n'est donc pas, comme ont dit ceux qui au début décrièrent sa méthode, un rabotage systématique et aveugle de tout rameau à bois sans distinction, ce qui alors ne donnerait pas le même résultat. Qu'arrive-t-il alors, la plaie tend à se cicatriser, la sève devant s'échapper ne trouve que les yeux latents du bas et ceux qui dorment dans les rides, mais l'évolution de ces yeux est très lente et il sort des cœurs qui évolueront en boutons à fruits au lieu de pousser en bourgeons à bois. Mais dira-t-on, et les feuilles? Que va devenir l'arbre si l'on coupe toutes les feuilles, les rosettes de feuilles de la base, soigneusement gardées, suffiront à l'arbre pour qu'il remplisse ses fonctions, les feuilles semblent devenir plus trapues et plus belles et l'on voit en fait des manchons de fleurs puis des manchons de feuilles d'où émergeront plus tard des grappes de fruits; en fait on arrive à supprimer en quelque sorte la taille d'hiver à ne se borner qu'à la taille en vert d'été dans les jeunes sujets avant qu'ils n'aient pris le pli de se couvrir de lambourdes sous l'influence de cette taille. Les coursonnes sont très courtes, trapues, bien attachées, les fruits seront donc moins secoués par les vents qu'au bout de coursonnes « dégingandées » ou de brindilles grêles et flottantes.

Il y a certes bien des cas particuliers que l'espace qui m'est réservé ne me permet pas de traiter aujourd'hui, ce qu'il y a de sûr c'est que ce simple énoncé résume le principe même de la taille Lorette dont les jardins de Wagonville ont frappé d'étonnement les visiteurs par la prodigieuse quantité de fleurs au printemps, de fruits en été et automne; là-bas on ne sait pas ce que c'est qu'un arbre stérile, si gèle au printemps, les fleurs du dessus perdus servent d'écran protecteur aux fleurs du dessous.

Moralité : Quel parti prendre? Mon avis est celui-ci : essayer sur quelques sujets, et ne pas hésiter une minute à faire subir cette taille à tous les sujets stériles qui ne donnent que du bois car on se rendra compte que c'est certes le seul moyen pratique de les forcer à fructifier.

G. DURIVAUULT,
Ingénieur Horticulteur

FAIRE LIRE CE BULLETIN AUTOUR DE VOUS C'EST RENDRE SERVICE A VOS VOISINS

DROIT ADMINISTRATIF

Les Riverains des Chemins Ruraux

Aux termes de l'article 9 de la loi du 20 août 1881 : « L'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux ». La loi municipale du 5 avril 1884 a, d'autre part, confirmé ce droit de police en chargeant le maire, sous la surveillance de l'administration supérieure, de la police rurale.

Toutefois, en ce qui concerne les chemins ruraux reconnus, l'article 8 de la loi de 1881 attribue aux préfets un pouvoir de réglementation générale : ce règlement, après communication au Conseil général, est soumis pour approbation au ministre de l'Intérieur. Le règlement général préfectoral doit, d'ailleurs, s'inspirer des directives d'un règlement-type annexé à une circulaire ministérielle de janvier 1883.

Les maires peuvent, en outre, prendre des arrêtés spéciaux pour l'application des règlements préfectoraux.

Les règlements et arrêtés relatifs aux chemins ruraux ont, comme conséquence, de créer pour les riverains un certain nombre d'obligations. Celles-ci peuvent se classer en quatre grandes catégories : 1° Alignement et constructions; 2° Ouvrages et travaux sur les chemins; 3° Plantations; 4° Excavations, fossés, écoulement des eaux.

Alignement et Constructions. — Lorsqu'il s'agit de chemins ruraux reconnus, leurs limites sont fixées par le plan annexé à l'arrêté préfectoral de reconnaissance. Toutefois, la servitude d'alignement pour les chemins ruraux ne joue pas dans le même sens que pour les routes nationales et départementales et pour les chemins vicinaux, et il n'existe pas de servitude de reculement pour les chemins ruraux; il n'y a donc pas interdiction de travaux confortatifs aux immeubles frappés d'alignement, pas plus qu'il n'y a incorporation de plein droit à la voie publique des

terrains non bâtis ou du sol des immeubles démolis ou ruinés.

En ce qui concerne les chemins non reconnus, il n'existe pas d'alignement légal.

Il faut également observer que la loi n'impose aucune demande d'alignement, pour construire en bordure des chemins ruraux, mais les riverains sont tenus de solliciter l'autorisation de construire, de rebâtir ou de réparer (règlement général).

Toutefois, nous estimons, en ce qui concerne les chemins ruraux reconnus, que tout propriétaire désireux de construire des bâtiments ou d'établir une clôture a intérêt à demander, par simple lettre adressée au maire, l'alignement : cette formalité le couvre et le met à l'abri de toute réclamation administrative pour anticipation sur le sol de la voie publique.

Les maires ont, en outre, le pouvoir de prendre toutes mesures nécessaires vis-à-vis des propriétaires d'édifices menaçant ruine.

Ouvrages et travaux sur les chemins ruraux. — On ne peut, sans autorisation préalable du maire, entreprendre aucun travail de nature à nuire à la conservation d'un chemin rural ou à gêner la circulation sur ce chemin. Ce sont, d'ailleurs, les règles applicables aux chemins vicinaux qui régissent également la voirie rurale.

Ainsi, nul ne peut, sans autorisation de l'autorité municipale, faire une tranchée ou une ouverture sur ces chemins ou leurs dépendances; établir sur les fossés des chemins ruraux de barrage, ponceaux, passages permanents ou temporaires.

Il est interdit, aux termes du règlement général, de laisser stationner sur ces chemins des voitures, instruments agricoles, etc., d'y déposer des matériaux; seuls peuvent être exceptionnellement autorisés,

des dépôts temporaires de terres, de pierres, de fumier, etc...

Ces obligations des riverains des chemins ruraux ont leur contrepartie dans un certain nombre de droits : droit d'accès ou d'issue, droits d'ouverture de jours ou de vues sur la voie publique, droit d'écoulement sur le chemin des eaux pluviales et ménagères.

Plantations. — Les distances à observer par rapport à l'alignement pour les plantations en bordure des chemins ruraux sont fixées par le règlement général pris par le préfet, d'après le règlement-type de 1883. Elles sont habituellement de :

Deux mètres pour les arbres forestiers ou fruitiers;

Un mètre pour les haies et les taillis.

Quant aux distances à observer entre les arbres, elles sont de :

Quatre mètres pour les arbres fruitiers;

Trois mètres pour les arbres forestiers;

Deux mètres pour les peupliers d'Italie.

Quant à la hauteur maxima des haies, le règlement général la fixe à 1 m. 50.

Elagage et recépage. — Les plantations en bordure des chemins ruraux sont encore soumises aux servitudes d'elagage des branches et de recépage des racines. Presque toujours les maires s'inspirent, à cet égard, des directives données par l'instruction générale de décembre 1870 pour les chemins vicinaux :

« Les arbres, les branches, les haies et les racines qui avanceraient sur le sol des chemins vicinaux seront coupés à l'aplomb des limites de ces chemins à la diligence des propriétaires ou des fermiers. »

C'est en se conformant à ces directives, que les maires prennent des arrêtés d'elagage et de recépage, en

s'appuyant sur l'article 91 de la loi du 5 avril 1884; ces arrêtés fixent, en outre, les dates de ces travaux.

Excavations, Fossés, Ecoulement des eaux. — On ne peut ouvrir de carrière aux abords d'un chemin rural à moins de huit mètres pour les galeries souterraines et de cinq mètres pour les carrières à ciel ouvert; il reste bien entendu que l'observation de ces prescriptions ne saurait dispenser l'exploitant d'une carrière de l'accomplissement de la formalité légale de la déclaration.

Quant à la distance à observer pour les puits et citernes, elle doit être de cinq mètres au minimum; ces distances peuvent, d'ailleurs, être augmentées par arrêté municipal. C'est également un arrêté municipal qui fixe la distance des meules et des silos à pulpes ou à drèches par rapport aux chemins.

Les fossés établis par les riverains le long des chemins ruraux doivent être creusés à leurs frais et complètement sur leurs terrains; le règlement-type fixe à un minimum de 60 centimètres leur distance par rapport à l'alignement.

Enfin, les riverains dont les terrains sont en contrebas du sol des chemins ruraux sont tenus de supporter la servitude d'écoulement des eaux du chemin. Toutefois, les fossés établis le long d'un chemin rural pour assécher le chemin et recueillir les eaux pluviales, sont complètement à la charge de la commune.

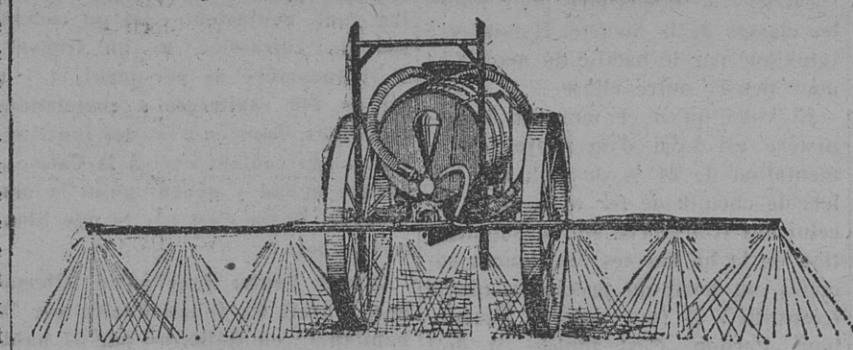
Charles RIDEZ.
(Progrès Agricole du Nord).

COFFRES-FORTS BAUCHE
93, rue de Richelieu - PARIS
21, Place de Bretagne, NANTES
CATALOGUE FRANCO

Machines Agricoles



Pulvérisateur à Traction



Pour le traitement à l'acide des céréales et pour la vigne.

Pompe nouveau modèle à quadruple effet par diaphragmes et robinets à 3 voies. Tonneau bois 1^{er} qualité, châssis et roues métalliques. Rampe 3 mètres et 4 mètres 50 de large.

La pompe, d'un grand débit, sert également au remplissage du tonneau, sans rien démonter et ne jamais froter l'acide. D'une grande douceur, elle peut être actionnée sans fatigue à la main, par une femme ou un enfant, permettant ainsi de régler le débit.

Les n^{os} 1, 2 et 4 sont actionnés à la main. Le n^o 3 est actionné par les roues, tout en conservant le remplissage du tonneau. La pompe s'enlève facilement et peut servir à tous usages, débit : 5.000 litres.

Prix des pulvérisateurs complets, de 1.300 à 2.650 fr., suivant modèle. Supplément pour rampe à vignes, 300 fr.

Pompe à quadruple effet, spéciale pour la vigne et autres usages, montée sur brouette, débit 5.000 litres, avec 5 mètres de tuyau. Prix : 750 fr.

Départ usité. Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles à traction et Pulvérisateurs mixtes sur demande.

Coupe-Racines



Système breveté, entièrement métallique, monté sur billes, construction soignée, stabilité parfaite, durée illimitée, tremée en tôle d'acier inéssable, permettant l'accès des plus fortes racines.

Ces coupe-racines, spécialement étudiés pour être actionnés à la main, sont livrés avec couvre-lame et goullette amenant les tranches dans un réceptacle.

Nombre de lames. Débit à l'heure. Prix avec couvre-lame.

1	4	1.500 kil.	370 »
2	4	2.500 —	450 »
3	6	4.000 —	570 »

Prix départ fabrique. Remise à nos adhérents. Instruments sans couvre-lame; réduction de 50 francs. Bien préciser si l'on désire lames unies, pour tranches, ou lames dentées, pour cassettes.

Tôles ondulées pour couvertures. Prix suivant épaisseur et dimensions. Nous consulter.

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

Prix franco de port : PULVERISATEURS en cuivre plombé, pour l'acide sulfurique, contenance 15 litres. Pompe à disque : lance simple, 168 fr.; lance double, 178 fr.; lance triple, 185 fr.

Lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture et bretelles caoutchouc : 110 fr.

PULVERISATEUR pour vignes, en cuivre rouge, contenance 15 litres. Pompe à disque : 153 fr.

SOUFREUSES / Solitaire double effet, à hélice, et mistral double effet, à brosse : 130 fr.

Petite jaune, simple effet, à brosse : 105 »

Ces prix s'entendent nets et franco gares de nos adhérents.

Sécatrices

Excellents modèles. Longueur 0-21..... 15 fr.

— 0-23..... 18 »

En vente à nos Bureaux, à Nantes.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège, moyennant un léger supplément.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Prix au kilo : 2 fr. 25 départ, port déduit sur facture.

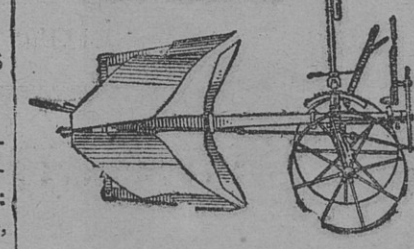
Contenances		Prix	Prix avec cura galvanisée
N ^o	litres	au kilo	
1	50	415 fr.	450 fr.
2	65	480 »	510 »
3	80	530 »	575 »
4	100	600 »	645 »
5	125	655 »	710 »
6	150	720 »	800 »
7	200	800 »	880 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Tous autres modèles à traction et Pulvérisateurs mixtes sur demande.

Brabants



Charrues-brabants doubles, tirage arrière, à queue ou à mancherons, versoirs hélicoïdaux ou cylindriques. Prix, 5 fr. 70 le kilo et remise à nos adhérents.

Herses articulées en Z

HERSES A 3 FLECHES, PAR COMPARTIMENT

Entièrement en acier livrées avec barre d'assemblage.

Dents de : 13- 15- 17- 47- »

2 comp., 30 dents. 47 k. 58 k. 68 k.

3 comp., 45 dents. 70 k. 90 k. 104 k.

Prix du kilo : 3 francs, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 fleches par compartiments.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 "/>, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Contenances		Prix	Prix avec cura galvanisée
N ^o	litres	au kilo	
1	50	415 fr.	450 fr.
2	65	480 »	510 »
3	80	530 »	575 »
4	100	600 »	645 »
5	125	655 »	710 »
6	150	720 »	800 »
7	200	800 »	880 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Remise à nos Adhérents.

Tous autres modèles à traction et Pulvérisateurs mixtes sur demande.

Badigeonneur Mécanique

Avec agitateur, pour désinfection et blanchiment des murs, plafonds, cloisons, écuries, traitement des arbres fruitiers, etc... Badigeonneur, blanchit 2.000 mètres carrés par jour; désinfecte rapidement, sans brosse, ni pinceaux.

Appareil 25 litres, avec pieds, poignées, tuyau caoutchouc et accessoires. Prix : 385 francs. Supplément pour brouette, 50 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étagées et pièces de renforcement des traverses extérieures. Modèles 2 dents extérieures travaillant le passage des roues :

Avec avant-train à vis à 1 roue : 5 dents..... 380 fr.

7 — 430 » 463 fr.

9 — 484 » 517 »

11 — 507 »

Avec avant-train à vis à 2 roues : 5 dents..... 413 fr.

7 — 463 » 496 »

9 — 517 » 550 »

11 — 630 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport. Autres modèles.

Pour vos Machines agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrémeuses : utilisez nos Huiles spéciales de 1^{re} qualité. — Voyez les prix en ce Bulletin.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du lundi 16 Février 1931

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.543	1.171	11 80	10 30	9 10	12 80	7 08	5 65	4 55	7 88
Vaches.....	1.204	1.004	11 80	10 30	8 80	13 30	7 08	5 49	4 40	8 24
Taureaux....	336	301	9 80	9 30	8 60	10 60	5 88	4 94	4 30	6 71
Veaux.....	1.803	1.518	15 50	13 70	12 30	17 20	9 30	7 81	6 60	10 66
Moutons....	8.951	8.351	19 20	14 80	13 30	20 80	9 60	6 95	5 71	10 40
Porcs.....	3.305	3.305	9 42	8 28	6 28	9 72	6 60	5 80	4 40	6 80

Du Jeudi 19 Février 1931

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.100	1.070	11 70	10 30	9 10	12 70	7 02	5 66	4 55	7 62
Vaches.....	550	540	11 70	10 30	8 80	12 90	7 02	5 50	4 84	7 74
Taureaux....	202	195	9 06	8 90	8 50	10 30	5 33	4 89	4 67	6 30
Veaux.....	1.042	1.020	16 30	14 20	12 50	17 70	9 60	8 42	6 88	10 63
Moutons....	4.882	4.750	19 20	14 80	13 30	20 80	9 60	7 40	6 50	10 40
Porcs.....	2.102	2.102	9 42	8 28	6 28	9 72	6 60	5 90	4 40	6 80

Les Porte-Greffes utilisés au Vignoble

Chaque année il y a des remplacements à faire dans les vignobles et à ce moment se pose la question du choix du porte-greffe. Elle intéresse de nombreux viticulteurs.

Pour la commodité de leur étude on a divisé ces porte-greffes en plusieurs groupes :

1° Les « américains purs », c'est-à-dire les espèces qui nous sont venues telles qu'elles d'Amérique, par exemple : les Riparia et les Rupestris. Il y a bien une troisième espèce fort intéressante, le Berlandieri, mais sa difficulté de reprise au boutage en a fait repousser l'emploi. On s'est contenté alors d'utiliser ses qualités dans les hybrides.

2° On a hybridé entre elles les deux premières espèces américaines citées et ces hybrides de Riparia et de Rupestris ont été très employées comme ayant, tout au moins pour certaines situations, des qualités supérieures à celles de leurs parents.

3° On a également hybridé le Rupestris avec différents cépages de vignes françaises (dites Vinifera).

4° Enfin, mais plus tardivement, sont apparus les hybrides du Berlandieri soit avec le Riparia, soit avec le Rupestris, soit avec les vignes françaises.

Riparia. — C'est le plus répandu des porte-greffes, en raison des sols peu calcaires de la Touraine qui se sont bien prêtés à son développement. Il porte environ la moitié des vignes greffées.

La plus méritante des variétés de Riparia est celle dite « Gloire de Montpellier ».

Le Riparia se greffe facilement, dans les terres fertiles, il est merveilleux, sa végétation est régulière et il donne des récoltes abondantes et soutenues. Il active et avance la maturité du raisin.

La majeure partie des vignobles reconstitués l'ont été sur Riparia. Les questions d'adaptation au sol étant mal connues, on a abusé de ce porte-greffe. Pour les replantations, la place du Riparia est dans les très bons fonds, peu calcaires, car un sous-sol compact entraîne son dépérissement et un sol calcaire (plus de 15 %) le fait chloroser. Sur nombre de terrain où il pourrait encore réussir on a des hybrides qui sont plus méritants.

Rupestris. — Au début, on ne connaissait que ce porte-greffe avec le Riparia ; très vigoureux, il vient en terre maigre et caillouteuse, résiste jusqu'à 30 % de calcaire. Sa meilleure variété est le Rupestris du Lot.

Le Rupestris ne devrait pas être employé pour les cépages fins, car il pousse à la culture et communique un retard de maturité très sensible sur la qualité. Les analyses de moûts de deux vignes voisines, identiques à tous égards, sauf pour le porte-greffe,

montrent l'énorme avantage du Riparia sur le Rupestris.

Riparia et Rupestris. — N° 3309 (obtention de Phylleux Coudere) est le plus recommandable ; plus vigoureux que le Riparia, plus résistant au calcaire (30 à 35 %), se comporte bien en sols divers ; principalement caillouteux, secs, mais profonds ou compacts, là où le Riparia se plait mal ; d'une bonne reprise au greffage, très rustique, productif, mais n'avance pas la maturité comme le Riparia.

Franco et Rupestris. — Dans cette série, où on espérait réunir aux qualités du Rupestris une résistance plus grande à la chlorose et une meilleure affinité par les cépages français, les hybrides sont nombreux. Peu méritent d'être retenus. Le Rupestris leur a donné une vigueur qui leur donne au début un aspect séduisant, mais à la mise en fruit on voit qu'ils ont hérité aussi du retard de maturité et du manque d'affinité de la tendance à la coulure.

On a surtout employé : Mourvèdre et Rupestris 1202. Aramon et Rupestris-Ganzin n° 1. Ils sont employés dans les terres argilo-calcaires.

Hybrides de Berlandieri. — Arrivés tardivement, ils ne tiennent pas la place qu'ils semblent mériter par leur résistance à la chlorose, leur productivité, la précocité qu'ils communiquent à leurs greffons et qui font passer sur les difficultés du greffage de certains moûts.

Parmi ces cépages cités simplement : le Riparia X Berlandieri 420 A de Millardet et Grasset, 161-49 de Goudere, et le Chasselas X Berlandieri 41 B qui est principalement le plus résistant à la chlorose.

Un nouvel hybride porte-greffe. — En 1929, un vigneron de Luvillé (Indre-et-Loire), M. René Daluzeau, nous a demandé de venir reconnaître un porte-greffe qu'il appelait le Phénomène, dont l'origine était inconnue et qui depuis des années tranchait sur tous les autres par sa très grande vigueur, sa précocité, ainsi que par les qualités de fructification et de hâtivité qu'il communiquait à ses greffons.

Né le reconnaissant pas, nous avons conseillé à M. Daluzeau de l'envoyer pour détermination à l'Ecole Nationale de Viticulture de Montpellier qui, après étude, a répondu que « ce cépage paraît être un hybride de Vinifera et de Riparia ; il ne correspond à rien de ce qui existe dans le vignoble ».

En effet, dans la liste des hybrides porte-greffes les plus courants, si on trouve des Rupestris-Vinifera, des Berlandieri-Vinifera, on ne trouve pas de Riparia X Vinifera. Il y a eu pourtant des hybridations faites entre ces deux espèces, mais prin-

cipalement en vue de leur utilisation comme producteurs directs. Les plus connus sont certainement les hybrides d'Oberlin (hybrides où Gamay est un des parents). Il est vrai que la région du Centre a préféré à ces hybrides le Baco n° 1 (hybride de Folle blanche et de Riparia) ; ceux qui connaissent ces cépages savent qu'ils sont extrêmement vigoureux et de maturité très précoce, on ne serait donc pas surpris de retrouver ces qualités dans les autres hybrides des deux espèces considérées.

Si nous nous sommes décidés à parler de ce nouvel hybride, c'est après l'avis de la Commission déléguée par le Comité agricole de Tours (lors de son dernier Comité qui eut lieu à Bléré) pour la visite des vignes. Les viticulteurs émérites qui en ont fait partie ont en effet remarqué les qualités de ce nouveau porte-greffe que son obteneur, M. René Daluzeau, sympathique vigneron de plus de 80 ans, dont la mémoire est étonnante (notamment en ce qui concerne les numéros des hybrides producteurs directs), a justement nommé le Phénomène ; il est d'une vigueur extraordinaire, dominant de gros bois jusqu'à l'extrémité (les souches de 5 à 6 ans fournissent de 50 à 60 mètres de bois greffable). La reprise est très facile au greffage sur table et sur place et aussi au boutage. Dans le greffage, son affinité avec les greffons est bonne, puisque les deux « parties » réunies par la greffe restent de même grosseur. Il pousse à la fructification et hâte la maturité.

Des Groslois, Gamays, Pineaux greffés depuis 20 ans et plus ne portent pas trace de court-noue, tandis que sur des porte-greffes voisins (3309, Riparia, etc.) ils en sont fort atteints. Des hybrides producteurs greffés sur les porte-greffes sont tous plus ou moins chargés de fruits au bout d'un an, par exemple, et pour ne citer que les numéros qui paraissent le plus recommandables actuellement :

Seibel 5163, 5437, 5455, 4986, 5409, 4995, 4643, 6905, etc. ; Bertille Seyve 893, 822 ; Baco n° 1, Thomur de Baco, etc.

Je n'ai pas de renseignements sur la résistance à la chlorose, pourtant il y a lieu de penser, étant donné sa parenté, qu'il pourrait aller dans les terrains calcaires, à l'exemple des Oberlin et Baco n° 1, cette qualité leur étant apportée par le Vinifera.

G. CONSTANT,
Directeur des Services Agricoles
d'Indre-et-Loire.

Règlement des Factures

En raison des grosses avances faites par le Syndicat pour les règlements des factures à ses différents fournisseurs et qui coulent très cher à notre trésorerie, nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer une nouvelle réglementation dans le paiement des factures à faire par nos adhérents et qui subiraient un retard dans le règlement.

Comme conséquence de ces nouvelles dispositions, toute facture non réglée à son échéance sera majorée d'intérêts de retard calculés comme suit : 1 % par mois pour le 1^{er} mois de retard et 2 % par mois pour le 2^e mois.

Cette mesure entrera en application à partir du 10 février 1931 pour toutes factures non réglées à la date indiquée sur chaque facture.

Nous prions nos agents de tenir la main à la stricte exécution de cette règle et invitons nos adhérents à observer les dates d'échéances portées sur les factures que nous leur adressons.



AVIS AUX ELEVEURS

Le Président du Syndicat des éleveurs de chevaux de ½ sang de la circonscription du dépôt d'étalons de La Roche-sur-Yon a l'honneur de prévenir MM. les membres du Syndicat que la réunion d'usage aura lieu à Nantes, pendant le Concours de la Société Hippique Française, le mardi 24 février, à 17 h. 45, dans la salle du premier étage du Café d'Orléans, place Royale.

A la suite de la réunion des membres du Syndicat, un dîner auquel sont invités à prendre part les Membres du Syndicat, sera servi à 20 heures, dans les Salons de la Brasserie Moderne, rue Confrescarpe. S'insérer d'avance chez M. Renaud, secrétaire du Syndicat, rue Gouvion, à La Roche-sur-Yon.

NOUVELLES

Grâce à d'heureuses négociations très adroitement conduites par une personnalité hippique de la région, bien connue de tous les amis du cheval, le Syndicat Général Hippique de l'Ouest, du Centre et Sud-Ouest, vient de décider dans sa réunion du 6 février dernier, de doter la Circonscription de La Roche-sur-Yon d'un nouveau concours qui aura lieu soit à Lagon, soit à La Baule.

Cette manifestation hippique qui sera réservée aux chevaux élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de La Roche-sur-Yon et de Saintes, sera dotée d'importantes allocations en faveur des chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans de ces deux régions.

Les éleveurs peuvent donc encore une fois se réjouir et remercier leur Syndicat qui s'occupe de leurs intérêts avec une si louable activité que rien ne peut lasser.

La meilleure pondeuse est la
LEGHORN BLANCHE
ELEVAGE DE BEL-AIR, Nantes

Maisons de Commerce accordant des Remises à nos Adhérents

sur présentation de leur carte

TISSUS
GEORGES GANUCHAUD & FILS,
13, 15, 17 et 19, rue de la Paix. Succursale, 5, rue Crébillon, Nantes.
Remise 5 %.

ALIMENTATION
GAILLARD-BRIAND, Emile Poupart et C^o, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Grande, 17, Nantes.
Remise 2 % (sauf sucrés, sels, cristaux).

CHAPELLERIE
CHAPELLERIE MERCIER, F. Chesneau, 8, place du Filon, Nantes.
Remise 10 %.

DROGUERIE
DROGUERIE DU CHATEAU, P. Mattinety et C^o, 10, quai du Port-Maillard, Nantes.
Remise 3 à 5 % (sauf sur certains produits).

QUINCAILLERIE
E. DE ROUSSELS, 2, quai des Tanneurs, 1, place du Cirque, Nantes.
Remise 5 %.

CHAUSSURES
PERROUIN VICTOR, 6, rue de Feltre, Nantes.
Remise 5 %.

MEUBLES
NONDIN & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Erion).
Remise 3 %.

POUR DOUBLER NOTRE FORCE, QUE CHAQUE SYNDIQUE NOUS PRESENTE UN NOUVEL ADHÉRENT.

Déclarations fiscales avant le 1^{er} Mars

Huit jours seulement avant d'atteindre le 1^{er} Mars, dernière limite de certaines déclarations fiscales que les agriculteurs soucieux de leur bourse ne doivent pas manquer de faire dans les délais prescrits :

1^{re} Impôt sur les bénéfices agricoles. — Le contribuable n'a point, en principe, de déclaration à faire. Mais pour bénéficier, dans la fixation de son bénéfice forfaitaire par l'Administration, du coefficient réduit à 1 au lieu de 2.50 sur toutes ses terres labourables, réduction qui sera certainement maintenue en 1931, il doit avant la fin de février, déclarer par lettre au Contrôleur des Contributions directes, la contenance totale et le revenu cadastral de ses terres labourables, telles qu'elles sont portées à la matrice des propriétés non bâties qui se trouve à la Mairie.

Inutile de faire une nouvelle déclaration, si elle a été faite au début de 1930.

2^e Impôt général sur le revenu. — La déclaration doit être envoyée avant le 1^{er} Mars, au Contrôleur.

Rappelons de nouveau :
a) Que tout propriétaire foncier a à déclarer au 2^e de la formule « Revenu net des propriétés non bâties servant de base à la Contribution foncière » leur revenu cadastral majoré de 50 %.

On plus simplement le revenu imposable porté aux avisements de Contribution foncière de 1930, diminué de 1/7.

b) Qu'il doit au 6^e « bénéfices forfaitaires de l'exploitation agricole », calculer le bénéfice en multipliant par 1.875 le revenu cadastral de ses terres labourables, et par 4.687 le revenu cadastral des prés, herbages et vignes. Déclarer la totalité de son bénéfice forfaitaire pour ce qu'il exploite personnellement, la ½ pour ce qu'il fait exploiter à ½ fruits.

3^e Abattements et réductions. — Charges de famille. — Se procurer dans les Mairies les formules spéciales à cet effet. Les remplir soigneusement et les adresser au Contrôleur. Si la déclaration des charges de famille a déjà été faite antérieurement et qu'aucune modification n'est survenue, inutile de la faire de nouveau.

L. L.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. SAUTEJEAU, maire du Pallet. Une cruelle maladie a eu raison de sa vigoureuse constitution et il nous quitte en pleine activité.

M. Sautejeau était un fidèle de notre Association ; il n'a jamais manqué de lui témoigner son attachement. Il avait encore créé dernièrement, au Pallet, une Section Agricole de sa Société de Secours Mutuels, qu'il avait rattachée à notre Société pour les Assurances Sociales.

Administrateur très actif de l'Union Vinicole, membre du Comité de Verton, lauréat de la Société d'Agriculture, M. Sautejeau était devenu un agriculteur, un éleveur et un viticulteur très averti. De nombreuses récompenses lui furent décernées dans les Concours départementaux et à Paris.

Il s'intéressait en particulier à l'amélioration et à la propagande du vin de Muscadet. Il rendit sur ce terrain de grands services à notre Confédération des Vignerons et au pays du Pallet.

Au nom du Syndicat des Agriculteurs, nous adressons à sa famille l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

LE SYNDICAT.

La Vie Syndicale

Couëron

Dimanche 22 Février, à 8 h. 45 du matin, Salle du Cinéma des Variétés, Conférence sur L'Électrification Rurale. Tous les agriculteurs sont invités.

St-Julien-de-Concelles

Dimanche 22 Février, à 9 heures du matin, salle de l'Ecole des garçons, à St-Julien-de-Concelles, réunion syndicale ; causerie par M. R. Faivre et M. Chaquin, directeur des Services Agricoles. Questions importantes. Tous nos adhérents de Saint-Julien et La Chapelle-Basse-Mer sont priés d'y assister et d'y amener leurs amis non syndiqués.

Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue

Dimanche 1^{er} Mars, à 9 heures du matin, salle de l'Artistic Cinéma, Assemblée générale de la Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue.

St-Aubin-des-Châteaux

Très belle réunion, dimanche dernier, à Saint-Aubin-des-Châteaux. A l'issue des causeries de M^{rs} Faivre et Chaquin, on procéda à l'élection de nouveaux membres du Bureau de notre SECTION AGRICOLE, qui se trouve ainsi constituée :

Président : M. Joseph Camus.
Vice-Présidents : MM. J.-M. Bouscaillet (aux Hautes-Rives), et Jean Adron.

Secrétaire : M. Jean Rigault, au bourg.
Conseillers : MM. Emile Lemaître, Jean Bizeul, Pierre David, Jean Trillard, Isaac Houssais, Pierre Naville, Jean Rabu, J.-M. Bouscaillet (aux Sauzais), François Droineau, Louis Boyer et Jean Maurice.

Toutes nos félicitations aux membres de notre nouvelle section de St-Aubin.

Mutuelle Chevaline du Canton de Vallet

Les visites annuelles des animaux assurés à la Mutuelle Chevaline de Vallet ont eu lieu à Vallet et au Pallet les mercredi 11 et jeudi 12 février dernier. Cette Mutuelle, fondée en 1925, de plus en plus florissante.

HERNIE

DÉPLACEMENTS D'ORGANES

Bien-être immédiat, soulagement complet, contention absolue, retour de la santé et des forces, tels sont les avantages assurés et garantis à toutes les personnes qui portent les Appareils brevetés de A. CLAVIERIE de Paris.

N'oubliez pas que les Etablissements CLAVIERIE sont maintenant sans rivaux au monde. Leur organisation absolument unique leur permet :

D'avoir les Spécialistes les plus savants, les plus expérimentés et les plus dévoués ;

D'avoir un Centre d'Etudes, dirigé par un Docteur, qui crée des Appareils sans cesse perfectionnés et qui sont toujours à la tête du progrès ;

De fabriquer et d'établir eux-mêmes, dans leurs propres usines et ateliers, tous les articles de leurs spécialités (et toujours sur mesure), condition essentielle qui n'est remplie en France que par les Etablissements CLAVIERIE SEULS.

NANTES, tous les jours sauf le dimanche, à la Succursale des Etablissements A. CLAVIERIE, 8, rue Crébillon.

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. :
Pontchaume, lundi 23 février, Hôtel des Femmes (Nantes).
Legé, mardi 24, Hôtel du Cheval-Blanc (Textier).
Châteaubriant, mercredi 25, Hôtel du Commerce.

« Traitements de la Hernie » des « Varices » et des « Affections abdominales »
Conseils et renseignements gratuits et discrètement

A. CLAVIERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS

sante, compte aujourd'hui 350 membres, 400 chevaux, représentant un capital de un million trois cent mille francs. Le jury d'estimation a été heureux de constater le parfait état des animaux présentés. Nos compliments aux fondateurs et sociétaires. Si de nouveaux adhérents voulaient s'y grouper, prière de s'adresser à M. Monluc de Larivière, président ; à M. Huet Pierre, vice-président, ou aux membres de la Commission.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

POUR AVOIR DES POMMES ET POUR LES AVOIR SAINES

Si nous ne voulons pas être submergés par les fruits de provenance étrangère, il nous faut, de toute nécessité, ne plus produire que des fruits sains, de belle apparence et de bonne qualité. Il est donc indispensable de débarrasser nos arbres des parasites innombrables qui les affaiblissent et qui contaminent leurs produits.

C'est ce que les Chemins de fer de l'Etat viennent de démontrer par l'exemple.
Du 15 décembre au 23 janvier, en 25 centres différents de la Sarthe et de l'Ille-et-Vilaine, ils ont eux-mêmes traité chez les agriculteurs plus de 5.000 pommiers avec des produits dont l'efficacité s'est affirmée partout, malgré le mauvais temps.

Constatons, les agriculteurs qui ont assisté à ces démonstrations s'organisent déjà pour continuer par leurs propres moyens les traitements dont ils ont pu contrôler la valeur.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

JOURNÉE DE L'OSIER

On connaît tout l'intérêt que présente pour certaines régions la production de l'osier, susceptible de procurer aux agriculteurs des revenus importants dans des terrains peu aptes à d'autres cultures. De qualité supérieure, nos osiers, utilisés en vannerie, en tonnellerie, sont estimés et demandés sur divers marchés européens. Mais notre production est insuffisante à satisfaire les débouchés qui s'offrent ainsi à elle.

En vue de faire connaître aux intéressés, notamment dans les régions de l'Ouest si propices à sa culture, les bénéfices qu'ils pourraient en retirer, la Compagnie d'Orléans organise à Nantes, en avril 1931, à l'occasion de la Foire Commerciale, une « Journée de la culture et des industries de l'osier ».

Cette manifestation, préparée avec le concours des Services agricoles de la Loire-Inférieure et des Chambres syndicales intéressées, comprendra une série de causeries agricoles et commerciales, ainsi qu'une exposition-annexe des produits de la vannerie.

Aussi, seuls, les Etablissements CLAVIERIE peuvent-ils s'enorgueillir d'une réputation universelle, fondée sur la reconnaissance de plusieurs millions de personnes traitées par eux et de la recommandation de 8.000 Docteurs dans le monde entier.

Tous ceux et toutes celles qui souffrent de HERNIE, DÉPLACEMENTS ou DÉVIENTS D'ORGANES, AFFECTIONS de l'ABDOMEN et des REINS, OBESITÉ, VARICES, DÉFORMATION du TRONC ou des MEMBRES, AMPUTATIONS, etc., s'il veulent éviter des expériences coûteuses et souvent décevantes, s'adressent sans retard aux Etablissements CLAVIERIE qui sont la GRANDE MAISON DE CONFIANCE.

L'éminent Spécialiste qui visite votre région recevra dans les villes indiquées ci-dessous :

(Bien spécifier le nom CLAVIERIE en vous présentant à l'hôtel).

Plessé, jeudi 26, Hôtel Bertrand.
Saint-Nazaire, vendredi 27, Hôtel des Messageries (rue Ville-ès-Martin).
Noyat, lundi 2 mars (de 1 h. à 4 h.), Hôtel du Pélican.

Blain, mardi 3 (de 1 h. à 4 h.), Hôtel de la Gerbe de Blé.
Machecoul, mercredi 4, Hôtel de la Bicyclette.

Ancois, jeudi 5, Hôtel des Voyageurs.
Nort-sur-Erdre, vendredi 6, Hôtel de Bretagne.

« Traitements de la Hernie » des « Varices » et des « Affections abdominales »
Conseils et renseignements gratuits et discrètement

A. CLAVIERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS

FUILLÉTON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS »

16

L'Inutile Mensonge

PAR
Valentine DESMOULIEZ

— Cependant !... voulut interrompre M. Olivier.

Mais avec une certaine volubilité, la jeune fille continua :

— Je ne me marierai jamais avec Félicien, ni probablement avec aucun autre. Je t'aime bien papa, la vie m'est douce avec toi, en dépit de notre grand chagrin et, vois-tu, j'ai peur de l'inconnu !

— Oui, ma chère petite fille, je comprends, tout prend une teinte sombre à tes yeux en ce moment à cause de l'immense malheur qui nous a frappés, mais fatalement, l'impression s'atténuera et la vie recommencera peu à peu à te sourire, à l'appeler comme il sied à ta jeunesse.

Mlle Olivier secoua mélancoliquement la tête en soupir

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents, 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

140. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

147. — A vendre, plants de vignes greffés, sélectionnés, des meilleures variétés du pays. S'adresser à M. Armand Emériaud, viticulteur, au Pallet.

153. — A vendre, plants de vignes racinés, belles pousses, Seibel, Baco, Coudré, Noah, Othello, etc... S'adresser à M. Aug. Meneux, Le Guineau, La Chapelle-Basse-Mer, dont on peut visiter les pépinières.

155. — A vendre à des prix inférieurs : 1° Plants de vignes greffés et soudés et hybrides racinés des meilleures variétés du pays (blancs et rouges) ; 2° Arbres fruitiers et forestiers, au cours, suivant force ; 3° Rosiers hautes et basses tiges des meilleures variétés ; 4° Griffes d'asperges d'Argenteuil de 1 et 2 ans. S'adresser à M. Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.

158. — A vendre, plants de vignes greffés toutes variétés de l'Ouest et producteurs directs anciens et nouveaux, racinés et greffés. — Pommes à cidre et à couteau et tous arbres fruitiers. Catalogue franco sur demande. S'adresser à M. J. Fournelle, viticulteur-pépiniériste, 4, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire).

192. — A vendre beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert-Morice, à Sainte-Luce-sur-Loire.

203. — A vendre, plants de vignes greffés Gros-plant, Grolleau de Saint-Mars, racinés de producteurs directs des meilleurs plants régionaux. Prix intéressants. Prix-courant sur demande. S'adresser à M. F. Chesneau, horticulteur, La Bernerie.

212. — A vendre plants de vignes Baco 22 A. racinés. Disponibles, sélection et authenticité rigoureusement garanties. Prix des plus bas. S'adresser à M. Prosper Paquereau, La Poulrière, Mouzillon, par Le Pallet.

25. — A louer pour Toussaint 1931, ferme de 9 hectares située commune de Saint-Herblain. Terres, prés, vignes.

26. — A vendre, 2.000 boutures Seibel 4986, authenticité garantie.

27. — A vendre, graine de lotier corniculé, année 1930, 45 francs le kilo. S'adresser à M. J. Bretagne, à Saint-Cyr-en-Retz, par Bourgneuf-en-Retz.

28. — A vendre, 2.500 kilos pommes de terre de semence « Populaire » très et sélectionnées avec soin. Prix : 100 francs les 100 kilos, départ Chéméré.

29. — A vendre, faucheuse 2 chevaux « Royal Bamford », très bon état. S'adresser à M. Meneux, à La Chapelle-Heulin.

30. — A vendre : 1° comme reproducteurs, jeunes porcelets au sevrage, race pure Middle White Yorkshire ; 2° Poussins, 60 fr. la douzaine de Wyandottes blanches, pondueuses

d'hiver ; Faverolles et Nantaises noires, 1^{er} prix Exposition Nantes ; 3° Cufs à couver. Prix modéré. S'adresser à Mme Joyau, à St-Père-en-Retz, 31. — A vendre, cufs à couver Wyandottes blanches, grandes pondueuses, prix modérés.

32. — A vendre, camionnette bâchée 1.200 kilos, très bon état mécanique. Prix modéré. S'adresser à M. Binet, La Vincée, Pont-Saint-Martin.

33. — A vendre : 1° Bonne jument, 7 ans, apte à tous travaux agricoles, très douce, facile à conduire ; 2° Une bicyclette dame très bon état.

34. — A vendre ou à louer à Nantes-Doulon, le pré du Moulin, dit le Grand Pré de la Papotière, contenant 5 hectares environ. S'adresser à MM. Joly, experts géomètres, 21, rue Juvenne-Vernie, Nantes-Chantenay.

35. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

36. — A vendre près ville, maison d'habitation, 2 pièces, entourée de murs, avec terrain de 1 hectare y attenant. Eau à discrétion. Ferait une superbe tenue maraîchère.

37. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1931, à prix d'argent ou à 1/2 fruits, une ferme de 12 à 14 hectares, libre le 25 avril, et pour le 25 avril 1931, une bordure de 4 à 5 hectares, canton du Pellerin.

38. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

39. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

40. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

41. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

42. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

43. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

44. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

45. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

46. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

47. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

48. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

49. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

50. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

51. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

52. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

53. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

54. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

55. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

56. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

57. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

58. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

59. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

60. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

61. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

62. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

63. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

64. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

65. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

66. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

67. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

68. — A vendre, baratte bois horizontale, double vitesse, contenance 20 litres.

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogr. minimum

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 120 »
Issues de riz. 90 »
Remouillage de fèves. 78 »
Mais pour volailles. 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou Chantenay.

Farine alimentaire pour porcs et bovins. 115 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé. 116 »
Grande Pondueuse. 121 »
Farine de viande. 176 »
Farine d'os alimentaire. 88 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OYOX » pour pondueuses. 130 »
Provende « LAPOX » pour lapins. 115 »
Farine de Poisson supérieure. 200 »
Viande extra. 190 »
Coquilles huîtres. 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)
Sorgho. 80 »
Farine de maïs. 120 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Aliments mélangés

Mélasse Say, 80 % mélasses. 86 »
Son mélangé Say, 50 %. 103 »
Paille mélangée Say, 50 %. 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelin et Pont-d'Ardre.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Avoine complet N° 1, 40 %
Avoine, 35 % mélasses. 95 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédané, avoine tourteaux). 103 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

Optima :
p^r vaches laitières (en cub.) 120 »
p^r engraissement d. bœufs 120 »
p^r vaches (le sac de 5 k.). 150 »
ALIMENTATION DES PORCS

Optima :
p^r engraissement des porcs 109 »
pour porcelets et truies. 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1. 75 »
« Sucraff » N° 2. 72 »

Mais pour Volailles

Nous avons pu nous assurer une nouvelle quantité de maïs pour volailles, dans les mêmes conditions que le marché précédent, soit 91 fr. les 100 kilos sur wagon ou pris à Nantes, et invitons nos adhérents à nous transmettre leurs ordres au plus tôt, le prix étant très intéressant.

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.
Extra « La Dédicace », 10 lit., 70 fr. franco ; 5 lit., 36 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur. 325 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or » en barre. 325 »
en morceaux de 500 gram. 328 »
Les 100 k., départ Nantes

Essence Tourisme

Par cylindre, 180 fr. les 100 litres.
Par tonneau de 50 litres, 185 fr. les 100 litres.
Par caisse de 50 litres, en 10 bidons de 5 litres, 9 fr. 25 le bidon, soit 92 fr. 50 la caisse
Ces prix s'entendent net,

Sulfate de Cuivre

Nous cotons actuellement et sauf variations :
Anglais. 264 fr.
Français ou Belge. 259 »
les 100 k^g sur wagon ou pris à Nantes

Huiles et Graisses

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :
Demi-fluide. 3 20 3 60 4
Epaissie. 3 30 3 70 4 10
P^r cylindre vapeur 4 70 5 10 5 60
P^r Mouvements. 3 40 3 80 4 20
P^r Transmissions. 3 20 3 60 4

Pour écremeuses :
Demi-blanc. 4 10 4 50 4 90
Blanche pure. 4 60 5 00 5 40

Pour Moteurs et Autos :
Très fluide (Ford) 5 90 4 30 4 70
Fluide, 1/2 fluide. 4 20 4 60 5
1/2 épaisse. 4 50 4 90 5 30
Epaissie. 5 20 5 60 6

Huile « Evergreen », toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B.B. de mi-épaisse 7 60 8 80 8 40
Huile de ricin pure 8 80 8 40 8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes. En fût de 100 kg., 3 fr. 60 le kilo

AGRICULTEURS I

pour 10 francs

DE COTISATION ANNUELLE

vous recevrez notre BULLETIN chaque SEMAINE

ET BENEFICIEZ DES MULTIPLES AVANTAGES DE NOTRE SYNDICAT ET DE NOTRE COOPERATIVE AGRICOLE

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés, entre :

168 et 170 suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 18 février

Blé moralement sans ail, bas 74 kilos reversible. 168
Sans ail, 74 kilos. 170
Avoines grises ou noires. 81
Avoines bigarrées. 79
Sarrasin (bretagne). 73
Sarrasin (Loire-Inférieure). 81
Orge. 58
Son. 58
Seigle. 81
Maïs. 70
Maïs Indo-chinois. 85

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée. 235 à 245
Paille de blé pressée. 230 à 235
Paille d'avoine pressée. 220 à 225
Paille d'orge pressée. 200 à 205

Cours des Vins

Muscadet 1930 1^{er} choix. 750 à 850
Muscadet 2^e 650 à 750
Gros-Plant 1930. 375 à 450
Noah. 250 à 325

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 13 février

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 483. — 1^{re} qual., 8,50 à 9,50 ; 2^e qual., 7,50 à 8,50 ; 3^e qual., 6,50 à 7,50.

BŒUFS : 16. — Devant : 1^{re} qual., 4,75 à 5 fr. ; 2^e qual., 3,75 à 4,25 ; 3^e qual., 2,75 à 3,75. — Derrière : 1^{re} qual., 5,50 à 6,25 ; 2^e qual., 4,50 à 5,25 ; 3^e qual., 3 à 4,25.

MOUTONS : 243. — 1^{re} qual., 9 à 10 fr. ; 2^e qual., 8 à 9 fr. ; 3^e qual., 7 à 8 fr.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 2,75 ; plus haut, 6,25 ; prix moyen, 4,50.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 6,50 ; plus haut, 9,50 ; prix moyen, 8 fr.

MOUTONS. — Plus bas, 9 fr. ; plus haut, 10 fr. ; prix moyen, 9 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 18 février

Artichauts, les 12, 12 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0,50. — Céleri rave, la boîte, 10 fr. — Celeri blanc, la boîte, 8 fr. — Choux-pommes, les 12, 12 fr. — Choux-fleurs, les 12, 22 fr. — Choux-Bruxelles, le kilo, 3 fr. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 12 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 3 fr. — Laitues, les 12, 6 fr. — Mâche, le kilo, 3 fr. — Navets, la boîte, 1,25. — Oseille, le kilo, 3 fr. — Oignons, le kilo, 0,90. — Pommes, le kilo, 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la boîte, 5 fr. — Radis, les 12, 8 fr.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 22 février. — Sucé. Lundi 23. — Donges, Moisdon-la-Rivière, St-Lyphard, Nozay, Pont-Château.

Mardi 24. — Beslé, La Limouzinière, La Meilleraye-de-Bretagne, Petit-Mars, La Regrippière, Saint-Julien-de-Vouvantes, Sainte-Anne-de-Campbon, Villet, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 25. — Arthon-en-Retz, Fay-de-Bretagne, Rezé, Châteaubriant, Savenay.

Jeu 26. — Mouzeil, Plessé, La Chevalleraie, Saint-Molf, La Chapelle-Heulin, Ancenis, Cordemais.

Vendredi 27. — Carquefou, Mauquion, Clisson, Paulx.

Samedi 28. — La Chapelle-des-Maraix, Missillac, Saint-Herblain, Varades.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, cellules enroulées tous les mètres, 1^{re} série de corde à chaque coin, ou cordes à coulisses sur les largesurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit 12 40
Lin et Jute : vert gras. 13 65
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou. 16 80
N° 2 vert gras. 18 70
N° 3 gras, cachou ou enduit. 19 40
N° 4 vert gras. 21 20
N° 1 vert enduit. 16 50
N° 2 gras, enduit ou cachou. 17 50
N° 3 vert gras. 19 40
N° 4 vert gras ou cachou. 20 50

Coton :

N° 1 vert gras. 16 50
N° 2 gras, enduit ou cachou. 17 50
N° 3 vert gras. 19 40
N° 4 vert gras ou cachou. 20 50

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée. 235 à 245
Paille de blé pressée. 230 à 235
Paille d'avoine pressée. 220 à 225
Paille d'orge pressée. 200 à 205

Cours des Vins

Muscadet 1930 1^{er} choix. 750 à 850
Muscadet 2^e 650 à 750
Gros-Plant 1930. 375 à 450
Noah. 250 à 325

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 13 février

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 483. — 1^{re} qual., 8,50 à 9,50 ; 2^e qual., 7,50 à 8,50 ; 3^e qual., 6,50 à 7,50.

BŒUFS : 16. — Devant : 1^{re} qual., 4,75 à 5 fr. ; 2^e qual., 3,75 à 4,25 ; 3^e qual., 2,75 à 3,75. — Derrière : 1^{re} qual., 5,50 à 6,25 ; 2^e qual., 4,50 à 5,25 ; 3^e qual., 3 à 4,25.

MOUTONS : 243. — 1^{re} qual., 9 à 10 fr. ; 2^e qual., 8 à 9 fr. ; 3^e qual., 7 à 8 fr.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 2,75 ; plus haut, 6,25 ; prix moyen, 4,50.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 6,50 ; plus haut, 9,50 ; prix moyen, 8 fr.

MOUTONS. — Plus bas, 9 fr. ; plus haut, 10 fr. ; prix moyen, 9 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 18 février

Artichauts, les 12, 12 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0,50. — Céleri rave, la boîte, 10 fr. — Celeri blanc, la boîte, 8 fr. — Choux-pommes, les 12, 12 fr. — Choux-fleurs, les 12, 22 fr. — Choux-Bruxelles, le kilo, 3 fr. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 12 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 3 fr. — Laitues, les 12, 6 fr. — Mâche, le kilo, 3 fr. — Navets, la boîte, 1,25. — Oseille, le kilo, 3 fr. — Oignons, le kilo, 0,90. — Pommes, le kilo, 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la boîte, 5 fr. — Radis, les 12, 8 fr.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 22 février. — Sucé. Lundi 23. — Donges, Moisdon-la-Rivière, St-Lyphard, Nozay, Pont-Château.

Mardi 24. — Beslé, La Limouzinière, La Meilleraye-de-Bretagne, Petit-Mars, La Regrippière, Saint-Julien-de-Vouvantes, Sainte-Anne-de-Campbon, Villet, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 25. — Arthon-en-Retz, Fay-de-Bretagne, Rezé, Châteaubriant, Savenay.

Jeu 26. — Mouzeil, Plessé, La Chevalleraie, Saint-Molf, La Chapelle-Heulin, Ancenis, Cordemais.

Vendredi 27. — Carquefou, Mauquion, Clisson, Paulx.

Samedi 28. — La Chapelle-des-Maraix, Missillac, Saint-Herblain, Varades.

Bœuf, le kilo sur pied, 4,50 à 5,20 ; vache, 4 à 4,50 ; veau, 7,75 à 8,75 ; mouton, 8 à 8,25 ; porc gras, 5,50 à 5,75.

Porclets, 6 à 8 semaines, 100 à 135 fr. ; de 2 à